

Commune de PEYRE EN AUBRAC

Budget annexe lotissement : note de présentation brève et synthétique du Compte financier unique Centre communal Action Sociale (CCAS) 2025

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note concerne uniquement le budget réalisé en 2025 du CCAS.

Le compte financier unique 2025 a été voté le 18 mai 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au service administratif de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce compte financier a été réalisé après vérification de la concordance avec les comptes de gestion établis par la DDFIP et assemblage des données comptables de la commune et de la DDFIP. Le compte financier a été établi avec la volonté :

- de retracer l'ensemble des dépenses et recettes de l'exercice passé.

II. BUDGET du Centre Communal d'Action Sociale 2025 (CCAS)

Le budget du CCAS individualise les dépenses et les recettes effectuées. Ces activités sont individualisées dans un budget qui est propre et individualisé à cet établissement public.

En 2025, les écritures comptables peuvent se synthétiser ainsi :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	20 015,96	20 015,96
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	17 928,21	17 928,21
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	39 150,00	39 150,00
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	17 178,85	17 178,85
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	749,36	749,36
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	12 576,00	19 134,04	31 710,04
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	12 576,00	19 883,40	32 459,40
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	12 576,00	19 883,40	32 459,40

Ce tableau de vue d'ensemble se décrit de la façon suivante :

Ce tableau sert à déterminer si le budget se termine par un excédent (surplus) ou un déficit (manque).

1. Recettes

Prévision budgétaire totale (A)

C'est le montant total des recettes prévues dans le budget au début de l'exercice.

Investissement : 0 euros

Fonctionnement : 20 015.96 euros

Total : 20 015.96 euros

Ce montant correspond à ce que l'on pensait recevoir en recettes au moment du vote du budget.

Recettes réalisées (B)

C'est le montant réellement encaissé pendant l'exercice.

Investissement : 0

Fonctionnement : 17 928.21 euros

Restes à réaliser (C)

Ce sont les recettes prévues mais pas encore encaissées à la fin de l'exercice, mais qui devraient être reçues plus tard.

Ici : 0 partout. Il n'y a aucune recette en attente.

2. Dépenses

Autorisation budgétaire totale (D)

C'est le montant maximum de dépenses autorisé dans le budget.

Investissement : 0 euros

Fonctionnement : 39 150 euros

Total : 39 150 euros

Ces montants totaux correspondent à ce que l'on a le droit de dépenser.

Dépenses réalisées (E)

Ce sont les dépenses réellement payées pendant l'exercice.

Ici : 17 178.85

Aucune dépense n'a été effectuée.

Restes à réaliser (F)

Ce sont les dépenses engagées mais pas encore payées à la fin de l'exercice.

Ici : 0 partout. Il n'y a pas de dépenses en attente de paiement.

3. Différence entre les titres et les mandats

Solde des réalisations de l'exercice ($G = B - E$)

Formule : Recettes réalisées – Dépenses réalisées

Donc : $17\,928.21 - 17\,178.85 = 749.36$

Le résultat de l'année est positif à hauteur de 749,36 euros.

4. Résultats antérieurs reportés

Résultats antérieurs reportés (H)

Ce sont les résultats des années précédentes reportés dans ce budget.

Investissement : +12 576 euros

Fonctionnement : + 19 134.04 euros

Total : 31 710.04 euros

Cela signifie :

Excédent en investissement

Excédent en fonctionnement

5. Solde ou résultat de clôture

Excédent / déficit ($G + H$)

On ajoute : Résultat de l'année + Résultat des années précédentes

Comme $G = 0$, le résultat reste :

Investissement : 12 576 euros

Fonctionnement : 19 883.40 euros

Total : 32 459.40 euros

Le résultat provient des années précédentes, et, de la réalisation de l'exercice.

6. Différence entre les restes à réaliser

Restes à réaliser ($I = C - F$)

Formule : Recettes restant à recevoir – Dépenses restant à payer

$0 - 0 = 0$

Aucun impact.

7. Résultat cumulé

Excédent / déficit ($G + H + I$)

Calcul final : Résultat de l'exercice + Résultat antérieur + Restes à réaliser

Donc :

Investissement : 12 576 euros

Fonctionnement : 19 883.40 euros

Total : 32 459.40 euros

Résultat final : excédent global de 32 459.40 euros.

Date de transmission de l'acte: 19/05/2026

Date de reception de l'AR: 19/05/2026

048-200064756-BF_002_2026-BF

A G E D I

Conclusion :

L'exercice 2025 a comporté des activités à hauteur de 17 178.85 euros en dépenses de fonctionnement, et, 17 928.21 euros en recettes de fonctionnement.

Le résultat final provient également des exercices précédents.

Il reste un excédent global de 32 459,40 euros.

Fait à Peyre en Aubrac :

Le Maire,
ASTRUC Alain